



Demande de permis de construire – Minime importance

Une demande de permis de construire via la plateforme SATAC 2 est requise. L'accès à ce logiciel est sécurisé et s'effectue par le biais du Guichet Unique

(GU) <https://www.guichetunique.ch/public/>. Il incombe par conséquent aux citoyens et aux entreprises souhaitant déposer des demandes de permis de construire de minime importance de signer un contrat au GU qui donne droit, entre autres, à la prestation Permis de construire (thème Territoire).

Le formulaire de demande de permis de construire de minime importance est rempli en ligne par vos soins avec des informations telles que le type de construction, les dimensions (m2), l'estimation de l'ouvrage, la zone communale, etc... Cet outil requiert la numérisation des plans, qui seront annexés à la demande de permis de construire. De fait, toutes les personnes devant examiner le projet et rendre un préavis spécialisé peuvent travailler de manière simultanée.

! Après l'attribution du n° de dossier, vous devez continuer à compléter la demande permis de construire. Pour passer d'un chapitre à l'autre, sélectionner le chapitre au moyen du menu déroulant. La sauvegarde se fait automatiquement !

Attribution de numéro du dossier

Saisie du formulaire

Sauver < Annuler > Ajouter les annexes

Chapitre: 1. Informations générales

- 1. Informations générales
- 2. Informations relatives au(x) bien-fonds
- 3. Distances relatives au projet
- 4. Distances de sécurité entre bâtiments (protection incendie)
- 6. Caractéristiques du projet
- 7. Surfaces et volumes de la construction
- 11. Espaces naturels, objets protégés
- 30. Liste des demandes et justifications des autorisations spéciales
- 31. Acteurs

Objet minime importance

bucnens, cabanons de jardins, serres et réduits

Après avoir complété le dernier points 31. Acteurs, vous devez encore ajouter les annexes.

Plusieurs documents sont alors demandés afin de comprendre la localisation et la nature du projet :

- Plan de situation sur lequel l'emplacement et les dimensions de votre projet seront indiqués. Attention au respect des distances entre votre projet et la route (distance à l'axe de la route communale - 7.50m ou cantonale - 9m) sans quoi, une demande de dérogation doit être déposée avec le dossier ; votre demande sera alors traitée par le service de l'aménagement du territoire. Veillez également au respect des gabarits par rapport au bâtiment principal et à la parcelle voisine ; en cas de dérogation, un plan de situation officiel est requis,
- un bordereau accompagnant la demande ;
- l'accord des voisins (parcelles qui entourent votre bien-fonds, sans tenir compte d'une éventuelle route);
- l'extrait du registre foncier ;
- les plans du projet avec les dimensions, photo-montage, plan de coupe avec mention des gabarits (mur, mur de soutènement), plan d'exécution (place de parc).

Enquête publique :

Compétence communale

- Si vous n’obtenez pas la signature des voisins (accord), le projet sera mis à l’enquête publique (plan de situation officiel nécessaire).

Compétence cantonale

- Si votre projet nécessite une dérogation ou s’il se situe hors zone à bâtir (zone agricole – zone de crêtes et forêts), le projet sera mis à l’enquête publique (plan de situation officiel nécessaire).

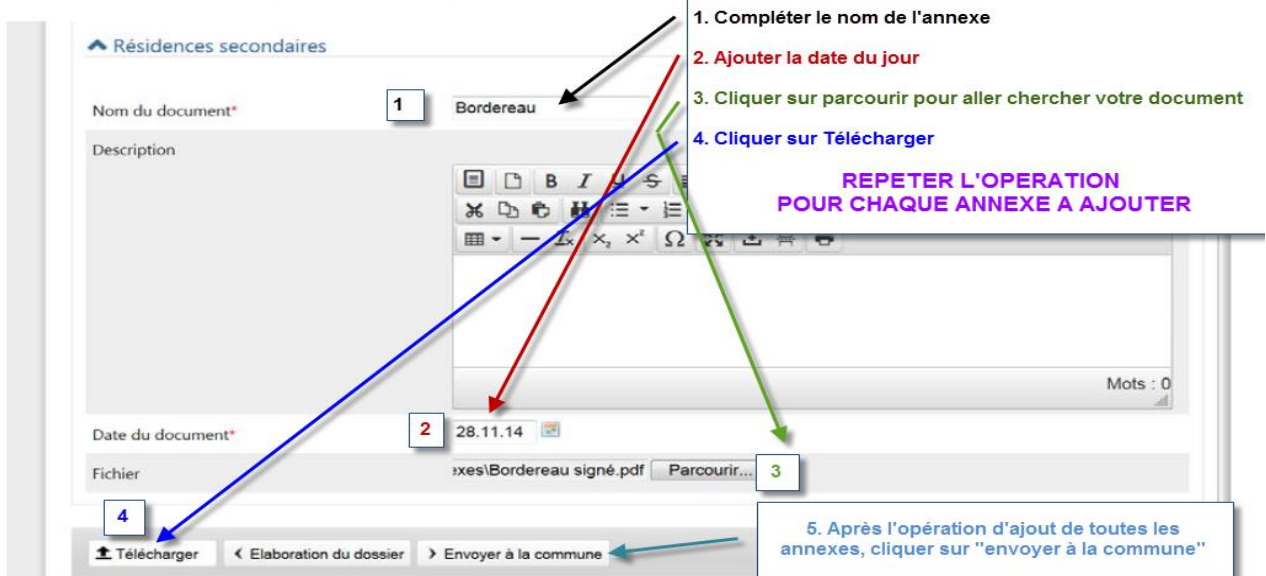
Plan de situation officiel et extrait du registre foncier : Service de la géomatique et du registre foncier
032/ 889 67 50 ou par courriel à sgrf@ne.ch

Les règlements d’aménagement et des constructions des communes "avant fusion" sont encore en vigueur et doivent être respectés.

Les annexes :



Cocher une annexe (type de format précisé). Un lien renvoie vers les formulaires à compléter.



Lorsque les documents sont annexés au dossier, le dossier peut être envoyé à la commune au moyen du bouton **Envoyer à la commune**. Confirmer l'envoi.



Commune: **Milvignes** - Cadastre: **Colombier** - Bien-fonds: **5562**
Ouvrage: **Construction d'une cabane de jardin**
Requérant: **Nom Prénom Entreprise** - Mandataire:
Etat: **Réception dossier** - Formulaire: **Sanction minime importance**

100241

VISUALISATION FORMULAIRE ANNEXES CARTE GÉOGRAPHIQUE CALENDRIER BLOC-NOTES

Transition réussie

Visualisation formulaire

Chapitre: 1. Informations générales

1. Informations générales

1.1 Données générales

Classification des objets: Constructions, installations et aménagements extérieurs

Après envoi du dossier à la commune, le formulaire ne peut plus être modifié. Le formulaire est en lecture seule et le dossier est désormais en état de **Réception du dossier**. Sur demande, la commune peut remettre le dossier en état d'élaboration.

Trois dossiers "papier" au minimum devront être fournis à la commune avant l'enquête publique. Le bordereau et les plans devront être signés par toutes les parties.

Sur requête motivée du requérant qui ne dispose pas des moyens informatiques adéquats, la commune peut saisir le dossier dans SATAC 2 à sa place. La saisie fait l'objet d'une taxe administrative.

Mise en ligne du site internet interactif du guide des permis de construire - <https://guide-permis-construire.ne.ch/>

Le service de l'urbanisme se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Rue de l'Épervier 4 (2^{ème} étage gauche), 2053 Cernier
032/886 56 21 – amenagement.val-de-ruz@ne.ch